



Appel à projets « street art »

Publié le 28 décembre 2016

La diversité de la création artistique constitue l'un des piliers de la politique culturelle de la France.

Le « street art » ou « art urbain » connaît une vitalité mondiale représentée par de nombreux artistes et des réalisations que le ministère de la Culture et de la Communication souhaite reconnaître dans le cadre de son soutien aux commandes artistiques dans l'espace public.

Ainsi, l'appel à projets publié en janvier 2016 par le ministère de la Culture et de la Communication pour soutenir la réalisation d'œuvres de « street art » a rencontré un large succès : 460 projets reçus et 43 projets ayant bénéficié d'une aide sur l'ensemble du territoire national (métropole et DOM TOM).

Ce nouvel appel à projets vise à mieux connaître les projets de « street art » ou « art urbain » organisés sur le territoire et à contribuer au soutien de certains d'entre eux en 2017. Devant la diversité et la richesse des propositions reçues en 2016, le ministère soutiendra en 2017 des projets pour lesquels le ou les artistes ont été choisis et ont déjà confirmé qu'ils prendront part au projet.

Projets attendus

- principe de visibilité : les œuvres devront être visibles dans l'espace public et d'un accès gratuit ;
- les interventions artistiques devront avoir été autorisées par les propriétaires publics ou privés des biens meubles ou immeubles sur lesquels elles prendront place et bénéficier des diverses autorisations nécessaires à leur mise en œuvre ;
- les projets devront être réalisés en 2017 ou, pour les projets plus importants, commencer en 2017.

Type de réalisation

- les réalisations pourront être éphémères ou pérennes ;
- aucun mode d'expression plastique n'est a priori privilégié (il peut s'agir notamment d'affiche, installation, mosaïque, peinture, tag, graff, pochoir, *tape art*, stickers, *yarn bombing*, intervention sur le mobilier urbain, projection d'eau).

Soutien apporté

L'éventuel accompagnement du ministère de la Culture et de la Communication par son expertise et son soutien financier sera examiné en fonction de chaque projet, de sa qualité artistique, de son ampleur et de son budget prévisionnel.

Les projets seront présentés au conseil national des œuvres d'art dans l'espace public.

L'aide financière sera versée entre mai et octobre 2017.

Critères d'évaluation

- le ministère examinera la qualité artistique des projets proposés ;
- le soutien du ministère se portera en priorité sur les projets pour lesquels les artistes ont déjà été retenus et ont signifié leur accord pour la réalisation ;
- le soutien du ministère se portera en priorité sur des projets s'inscrivant dans des territoires peu équipés culturellement et artistiquement ;
- le soutien du ministère se portera en priorité sur les projets qui associent les habitants et/ou usagers des sites au processus de commande (de sa conception à sa réalisation) dans une logique participative ;
- le ministère sera attentif à la prise en compte de la parité femme/homme.

Recevabilité des demandes

Cet appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales, institutions publiques ou privées, associations et artistes souhaitant réaliser un projet artistique.

Dépôts des candidatures

Les dossiers de demande complets devront être adressés par mail à la **Direction régionale des affaires culturelles de la région où le projet sera réalisé**, accompagnés de trois tirages papier du dossier complet.

Le dossier de candidature comprendra :

- le formulaire, ci-dessous rempli (précisant notamment le calendrier et le budget prévisionnel de l'opération) ;
- une présentation des œuvres de l'artiste ou des artistes retenus (cv, portfolio, images, textes, permettant de prendre connaissance de son travail artistique, maximum 10 pages A4) ;
- si la structure qui sollicite un soutien financier a déjà organisé des projets artistiques, une présentation du ou de ces projets (maximum 10 pages A4).

Date limite de réception des dossiers : les dossiers seront parvenus à la DRAC concernée au plus tard **le 10 février 2017.**

Les adresses des Directions régionales des affaires culturelles sont disponibles en ligne sur :
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions>

Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

le(a) conseiller(ère) pour les arts plastiques de la région où le projet sera réalisé

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions>